Image not found or type unknown

Retrait de permis suite à un accident sous alcool mais erreur du lieu sur le procès verbal

Par **L**, le **13/11/2020** à **12:44**

Suite à un accident routier avec de l’alcool j’ai eu une suspension de permis mais sur le procès verbal l’adresse, enfin la commune n’est pas la bonne .

Ai je la possibilité de contester celle-ci merci d’avance

Par **youris**, le **13/11/2020** à **13:28**

bonjour,

si votre infraction a été constatée sur place par les FDO, à mon avis, elle n'est pas contestable.

il s'agit d'une erreur de plume qui ne rend pas nulle la procédure.

exemple vécu, dans le cas d'une agglomération de plusieurs communes, les employés municipaux ne connaissaient pas la limite exacte de leur commune (une rue de 300 mètres sur 3 communes).

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés